



Le 04 février 2016

De : Fédération associative MIRABEL LNE
09 Allée des Vosges, 55000 Bar le Duc

A : Madame Ségolène Royal,
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. - 246, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Objet : projet autoroutier A31 bis et débat public

Madame la ministre,

La fédération d'associations de protection de l'environnement Mirabel-Lorraine Nature Environnement estime que le compte rendu qui a été établi par la commission particulière du débat public sur le projet autoroutier A31 bis, et qui vous a été remis en novembre dernier, n'a pas accordé aux arguments des opposants au projet toute l'attention qu'ils méritaient.

Nous souhaitons, par la présente, attirer votre attention sur le fait que ce projet ne serait pas une solution à la saturation de l'A31 adaptée aux réalités actuelles. A l'heure où les changements climatiques et la raréfaction des ressources naturelles vous poussent à rechercher des accords internationaux ambitieux, ce projet, qui entraînerait une intensification des trafics routiers au détriment des alternatives nécessaires semble d'un autre temps.

La circulation sur l'A31 est actuellement dense, avec des ralentissements bien identifiés le matin et le soir autour des grandes agglomérations, dus aux flux pendulaires domicile-travail en étoile autour de Nancy et Metz, et vers le Luxembourg. Mais on est loin des saturations constatées sur d'autres infrastructures qui ne font pourtant pas l'objet de doublement. L'équipement projeté, qui vise à faciliter les circulations, ne provoquerait qu'une augmentation du trafic, qui n'est pas souhaitable. La priorité, au regard des enjeux climatiques et énergétique, devrait être, au contraire, une recherche de réduction de l'utilisation de la voiture par le développement de l'offre de transports en commun.

Par ailleurs, le trafic international de poids lourds ne représente que 20 % de la circulation, mais a un impact fort sur le trafic et sur les coûts d'entretien de l'A31. Le mode routier fait l'objet de subventions indirectes qui faussent la concurrence. Les coûts d'infrastructures sont à la charge de la collectivité, ainsi que les conséquences en termes de dégâts environnementaux et sanitaires. Nous considérons que l'Etat doit prendre les mesures nécessaires pour que l'utilisateur participe significativement au financement des équipements qu'il utilise. En mettant en place rapidement une redevance poids lourds, nous disposerions de

recettes permettant d'investir dans les modes plus vertueux, notamment ferroviaire. Et une fois le véritable coût du transport, intégrant tous les coûts externes, répercuté par les transporteurs sur le client, les chargeurs seront amenés à se tourner vers ces modes devenus plus économiques. A terme, l'effet escompté sera une relocalisation de nos activités de production, réduisant au maximum le transport inutile de marchandises.

Nous estimons que l'A31 a absolument besoin de dispositifs de gestion des eaux de ruissellement conformes aux normes en vigueur. En de nombreux points, les continuités écologiques doivent être rétablies ou améliorées. Des riverains attendent toujours la mise en place de murs anti-bruit promis depuis de longues années.

Ces améliorations indispensables devraient être réalisées de toute urgence, mais l'A31 bis n'est en rien nécessaire pour les mettre en œuvre.

Les solutions alternatives au projet A31 bis sont nombreuses, et auraient mérité d'être évoquées de façon plus approfondies pendant le débat public. Il est encore temps d'étudier sérieusement les vraies solutions d'avenir qui permettront de réduire les pollutions et de nous préparer à la raréfaction des ressources énergétiques non renouvelables.

Aussi, notre association en appelle à votre bon sens pour vous demander, Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de bien vouloir surseoir au projet A31 bis tel qu'il a été préparé ou amendé par la DREAL.

Pour MIRABEL LNE
Pascale Combettes, présidente

